



**CNBA**  
Chambre  
Nationale  
de la  
Batellerie  
Artisanale

Etablissement  
Public National  
à caractère  
Administratif

43, rue de la  
Brèche aux Loups  
75012 Paris  
Téléphone :  
01.43.15.96.96  
Télécopie :  
01.43.15.96.97  
E-mail :

CNBA.PARIS@wanadoo.fr  
www.cnba-transportfluvial.fr

*Administrateur de la Chambre Nationale  
de la Batellerie Artisanale*

à

Monsieur Pierre De BOUSQUET De FLORIAN  
Préfet de région  
Préfecture Languedoc-Roussillon  
Place Martyrs-de-la-Résistance  
34062 Montpellier Cedex

Toulouse, le 05 février 2014

Objet : CPER 2014-2020

Copie à : Monsieur Henri-Michel COMET, *Préfet de la région Midi-Pyrénées, Préfet de la Haute-Garonne, Préfet coordonnateur pour l'ensemble du Canal des Deux-Mers*

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre du montage des nouveaux CPER 2014-2020, je me permets d'attirer votre attention sur l'intérêt d'investir dans le transport fluvial de marchandises et plus particulièrement sur le canal des Deux-Mers qui traverse les trois régions suivantes : Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon. Par ailleurs, le développement du transport de marchandises sur le canal des deux-Mers répond aux attentes formulées par le Premier ministre dans le cadre des CPER :

- La mobilité multimodale
- La transition écologique et énergétique

Aujourd'hui, le canal des Deux-Mers accueille principalement, de Pâques à fin octobre, une activité touristique. Pendant la période creuse, le canal est fermé, d'abord sur le Midi (novembre et décembre), ensuite sur le canal de Garonne (janvier et février), ce qui interdit les voyages de bout en bout pendant quatre mois pour l'activité de transport de marchandises.

L'activité est surtout concentrée, pour le canal du Midi, entre Castelnaudary et Agde, et pour le canal de Garonne, autour de Buzet-sur-Baïse. Le reste du canal ne connaît qu'une très faible fréquentation alors que dans les années 70, le transport fluvial sur le canal du Midi et le canal latéral à la Garonne enregistrait 620 000 tonnes de marchandises transportées soit cent millions de tonnes/kilomètres.

Le schéma de développement et d'aménagement du canal des Deux-Mers en cours d'élaboration prévoit "l'élaboration d'une étude de faisabilité du fret sur le CE2M". La question du retour du fret s'inscrit dans le contexte plus global du report modal dans le secteur du transport, encouragé par la commission européenne et programmé dans le Grenelle de l'environnement, avec un objectif de 25% de marchandises sur des modes alternatifs à la route. En outre, dans chacune des régions concernées existent un fort potentiel en matière de transport, mais par manque d'infrastructures

nécessaires au chargement et au déchargement des marchandises, les chargeurs se détournent de la voie d'eau.

Concernant la région du Languedoc-Roussillon, elle a déjà bénéficié d'investissements sur le canal de Rhône à Sète pour permettre l'accès des bateaux de 2500 tonnes au port de Sète. En revanche, la connexion avec le canal du Midi a été négligée, celui-ci bénéficiant d'investissements destinés uniquement au tourisme. Pourtant 400 000 tonnes de céréales alimentent le port de la Nouvelle, dont 75% arrivent par la route. Les colis lourds arrivent de même dans ce port où transitent à destination de la région Midi-Pyrénées ou de la région Aquitaine.

Par ailleurs, la société Cameron à Béziers a étudié le mode fluvial pour acheminer ses pièces vers Sète par voie fluviale, et l'autorisation des Bâtiments de France a été acquise pour la création d'un quai de chargement à Béziers. D'autres flux ont été identifiés tels que les ferrailles ou les farines.

La Sita installée à Narbonne collecte les déchets de l'Aude mais aussi des départements voisins. Elle se dit très intéressée par le transport fluvial, qu'elle utilise déjà en région parisienne, et pourrait avoir recours à ce mode de transport dans la région moyennant des aménagements et des aides au report modal.

En outre, la zone de Truilhas, embranchée fluvial, équipée d'un quai devant la minoterie pourrait être mieux exploitée en réalisant les investissements nécessaires à l'aménagement d'une plateforme multimodale et permettre l'installation d'entreprises ayant recours au transport fluvial.

De même, sur la commune d'Azille, près du port d'Homps, le bassin appartenant au Syndicat Mixte d'Aménagement de Jouarres pourrait accueillir une plateforme multimodale et multiservices (entretien et aménagements) dédiée plus particulièrement aux unités de grand gabarit. Avec l'appui des Chambres Consulaires, des Conseils Généraux et Régionaux il est possible de créer une zone d'activité très dynamique et créatrice de nombreux emplois non délocalisables.

Les travaux de dragage entrepris par VNF doivent se poursuivre et s'intensifier afin de rendre au canal son tirant d'eau d'origine, condition sine qua non pour améliorer la compétitivité du transport fluvial.

Enfin, il paraît indispensable de mener une étude sur la construction de nouvelles unités fluviales au gabarit du canal du Midi à la fois pour le transport de passagers et pour celui de marchandises. Cette étude suscitera alors le développement de nouveaux marchés dans le secteur de la construction navale et des chantiers d'entretien de bateaux.

Le canal des Deux-Mers peut à nouveau devenir un territoire dynamique et générateur d'emplois en s'inscrivant dans la politique de report modal et de transition énergétique initiée par le gouvernement. Toutefois, cela ne pourra se faire qu'à travers les investissements que vous voudrez bien lui accorder. Accroître les opportunités offertes par le canal des Deux-Mers en matière de transport de marchandises apportera aussi, plus largement, un regain d'intérêt pour le tourisme et une attention particulière aux enjeux environnementaux.

Je me tiens à votre disposition pour discuter de façon plus approfondie et devenir partie prenante des discussions entamées à ce sujet. Je vous remercie par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à ce courrier et vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.



Jean-Marc SAMUEL